

Comment s'inscrire ?

Les inscriptions ont lieu du 1er au 30 juin.

Le dossier d'inscription est à retirer au Conservatoire ou sur le site de la ville : www.ville-wattrelos.fr et à rendre avant le 30 juin, accompagné de :

- une photographie d'identité,
- une copie de l'attestation de responsabilité civile,
- le numéro d'allocataire CAF ou l'avis d'imposition de l'année en cours (pour les Wattrelosiens).

Les horaires des élèves inscrits seront affichés au Conservatoire fin août.

Quels sont les tarifs ?

Pour les Wattrelosiens, le tarif varie en fonction du coefficient familial (CAF) et il est de 90 € par an maximum pour le cursus musical complet.

Pour les extérieurs, le tarif forfaitaire est de 332 € par an.

La pratique collective seule est de 30 € par an.

> A régler avant le 30 novembre (possibilité de payer 50 % en octobre et le reste en novembre).

LIVRES ET PARTITIONS

À la demande du professeur, l'élève pourra être amené à acheter des livres et des partitions pour suivre les cours. Ils pourront être commandés auprès de l'Association des Parents d'Elèves (A.P.E.C.) si vous êtes adhérent à l'association.

MUSIQUE

Inscriptions
du 1^{er} au 30 juin



CONSERVATOIRE
À RAYONNEMENT COMMUNAL
Rue Denis Pollet, 59150 Wattrelos
Tél. : 03 20 81 65 49
ecole.musique@ville-wattrelos.fr

FORMATION MUSICALE

Solfège : apprendre à lire les notes et les rythmes

Cours collectif :

2 fois 1 heure / semaine (1 h 30 pour les adultes)



Basson, Hautbois, Clarinette, Flûte traversière, Saxophone (de gauche à droite)

FORMATION INSTRUMENTALE

Cours individuel :

20 mn (pour les débutants) jusqu'à 45 mn pour le niveau supérieur / semaine.

LOCATION D'INSTRUMENT

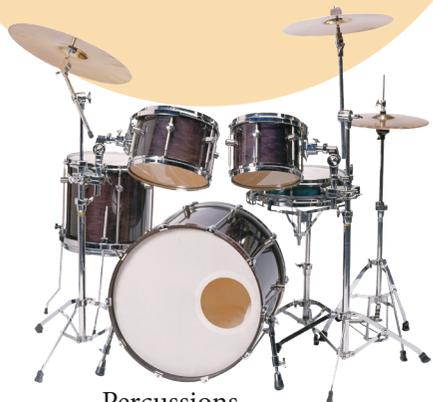
Après la signature d'un contrat au secrétariat, le prêt d'un instrument de musique est possible pour une durée d'un an renouvelable une fois (sauf piano, guitare et batterie).

Tarif : 60 € / an.

Au delà de 2 ans, les familles seront invitées à se porter acquéreur de l'instrument. Les instruments restitués au Conservatoire doivent être révisés (à vos frais) par un professionnel (luthier...), une attestation sera demandée.



Harpe



Percussions



Accordéon



Cor

Trompette, Tuba, Trombone

PRATIQUES COLLECTIVES

Orchestre, Ensemble et Chorales

OBLIGATOIRE dès la 2^e année et sur avis du professeur.

Atelier de pratique instrumentale

Orchestre d'Harmonie junior

Orchestre Symphonique junior

Orchestre adultes

Union Musicale Wattrelosienne

Ensemble de violoncelles

Groupe de musique actuelle

Ensemble de pratiques vocales

Choeur féminin

Chorale enfants



Guitare électrique



Piano

ASSURANCES

Les élèves sont tenus de posséder une assurance responsabilité civile afin de faire face aux dégâts, sinistres matériels ou corporels qu'ils pourraient occasionner ainsi qu'une assurance spécifique à l'instrument.



Contrebasse, Violoncelle, Alto, Violon